
Compte-rendu du Journal de la Montagne de la discussion qui a suivi le discours de la députation de la société des Jacobins, en annexe de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793)

Claude Basire, François Chabot, Louis Maribon de Montaut, Jacques Alexis Thuriot

Citer ce document / Cite this document :

Basire Claude, Chabot François, Montaut Louis Maribon de, Thuriot Jacques Alexis. Compte-rendu du Journal de la Montagne de la discussion qui a suivi le discours de la députation de la société des Jacobins, en annexe de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 166;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40380_t1_0166_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

les plus vils. C'est moi qui brisai le rempart qui empêchait les citoyens de jouir des Tuileries.
Au 10 août, je fus le premier dans le sein de l'Assemblée législative; j'y dis, le premier, que le jour de combattre pour la liberté était arrivé, et qu'il fallait jurer de mourir pour elle plutôt que de la perdre.

Une cohorte scélérate se présenta à la porte de la salle : c'est moi qui, le pistolet à la main, la forçai de reculer.

Mais rappelons des choses plus récentes. On m'a accusé d'avoir défendu Custine. Qui donc était aux prises avec Custine? Qui voulait-on sacrifier à Custine? C'est Pache. Eh bien! qui a plus ardemment défendu Pache que moi? Quand Bouchotte fut appelé au ministère, on renouvela contre lui les persécutions exercées contre Pache; eh bien! ce fut encore moi qui combattis pour Bouchotte, parce que je savais que son âme est pure.

Quand il a été question, en dernier lieu, de vaincre une faction liberticide, qui l'a attaquée avec plus de courage que moi? C'est moi qui donnai le signal du mouvement qui a eu lieu. Que mes collègues rendent encore hommage à la vérité : lorsque l'on voulut arrêter des magistrats chers au peuple, n'est-ce pas moi qui m'y opposai? Ne disais-je pas, dans les conférences de salut public, que la liberté était perdue si nous ne faisons pas dissoudre la commission qui avait lancé des mandats d'arrêt contre eux? C'est moi qui, le jour que le canon d'alarme tira, demandai la liberté des magistrats amis du peuple. Et c'est à moi que l'on reproche d'avoir voulu perdre l'égalité! c'est encore à moi que l'on a voulu imputer des idées contre-révolutionnaires? N'est-ce pas moi qui, en dernier lieu, ai accéléré le triomphe de la raison sur le fanatisme et la superstition, en faisant entendre son langage avec toute l'énergie dont j'étais capable?

Je ne crains rien; mon âme est pure. Je suivrai, comme tous les patriotes, le mouvement de la Révolution. Mais je le répète avec confiance, il existe un système de dénonciations que les patriotes doivent examiner dans ses sources. Sans doute il faut des dénonciations; mais il faut recevoir celles qui font le bien, et non celles qui font le mal. Vous voulez, et je le veux avec vous, que le mouvement révolutionnaire ne soit point arrêté! Eh bien! considérez que vos commissaires, qui donnent ce mouvement aux départements, seront arrêtés eux-mêmes, si on les dénonce sans cesse.

Je me joins à mes collègues pour applaudir aux Jacobins. Je me suis toujours déclaré l'ami de la liberté et de l'égalité. Si le mouvement de la Révolution n'est pas assez accéléré, je suis prêt à vous présenter des idées propres à lui donner plus de rapidité; mais gardons-nous de nous diviser jamais.

Montaut. Je ne veux point retarder l'entrée des saints qui viennent passer par la Convention pour aller à la Monnaie. Je ne prends la parole que pour lire la rédaction de la proposition que j'avais faite.

Montaut lit sa rédaction. Elle est adoptée.

Chabot propose, comme article additionnel, que la Convention déclare que le mouvement révolutionnaire imprimé au gouvernement de la République continuera jusqu'à ce que la Convention ait achevé d'écraser les fédéralistes,

les royalistes et les modérés. Il demande aussi que la Convention se fasse, le plus promptement possible, rendre compte des mesures qu'elle a chargées un de ses comités de prendre sur les moyens de connaître l'état de la fortune de tous les fonctionnaires publics.

On ne statue rien sur ces deux propositions.

II.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (1).

Une nombreuse députation des Jacobins, parmi lesquels étaient les citoyens Drumprer et Guérard, députés de la commune d'Honfleur et membres de la Société populaire de cette ville, est admise et à la barre.

(Suit un résumé de l'adresse de la Société des Jacobins que nous avons insérée au cours de la séance d'après le *Moniteur*.)

Basire met sur le compte de l'irréflexion les phrases qu'on lui reproche. Elles ne doivent pas, dit-il, faire soupçonner de modérantisme celui qui a fait déclarer le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix.

Chabot soutient qu'il n'a pas proposé un parti de l'opposition, mais la nécessité de discuter. Comme le préopinant, il remercie les Jacobins, approuve leur zèle et partage leurs sentiments.

Montaut voit avec plaisir que ses collègues n'ont été qu'égarés et demande que le comité de sûreté générale fasse, le premier frimaire, un rapport sur les députés mis en état d'arrestation. (*Décrité.*)

Thuriot, qui avait pris sa part dans la pétition, y répond par le détail de ses preuves premières et proteste que rien ne l'empêchera jamais d'être uni, au moins d'esprit, aux vrais amis de la liberté et de l'égalité.

III.

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (2).

Une députation de la Société des Amis de la Constitution, séante aux Jacobins, est admise à la barre, accompagnée de députés des Sociétés populaires de Montauban, de Honfleur et de plusieurs sections de Paris.

Dufourny obtient la parole.

(Suit un résumé de l'adresse de la société des Jacobins que nous avons insérée au cours de la séance, d'après le *Moniteur*.)

Vifs applaudissements; mention honorable et insertion au *Bulletin*.

Basire, après avoir rappelé que c'est sur sa motion que le gouvernement a été déclaré révolutionnaire jusqu'à la paix, que par conséquent il est bien loin d'avoir eu l'intention d'entraver les mesures révolutionnaires, déclare qu'il n'a jamais été d'aucun parti que depuis quatre ans

(1) *Journal de la Montagne* [n° 1 du 24^e jour du 2^e mois de l'an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 7, col. 2].

(2) *Journal de Perlet* [n° 418 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 354].